

«On avait envie de changer le monde»

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ► Il y a 25 ans, Christophe Pralong, jeune diplomate valaisan en poste au Niger, décède dans un accident de la route. Aujourd’hui, son épouse Sandra lance une bourse destinée à susciter des vocations humanitaires chez les étudiants.

OLIVIER HUGON

Christophe Pralong. Ce nom ne vous dit peut-être pas grand-chose. Ce jeune Sédunois a pourtant marqué durablement tous ceux qui l’ont connu. Charismatique, bourré d’humour, diplômé en économie politique à l’Université de Lausanne, président du comité des étudiants HEC, musicien, un avenir prometteur se dessinait devant lui. Le destin en a décidé autrement. A 25 ans, il se blesse grièvement dans un accident de la route au Niger, où il travaille sur un projet de développement pour le compte des Nations Unies. Rapatrié à Genève, il y décédera un mois plus tard.

Projet différé

Nous sommes en 1982. Christophe Pralong venait d’épouser Sandra, une jeune Roumaine rencontrée sur les bancs de l’uni. Vingt-cinq ans plus tard, elle lance, en collaboration avec les Université de Lausanne et de Neuchâtel, «Le Prix Christophe Pralong», destiné à soutenir un étudiant dans un projet de développement dans le tiers monde. *«J’ai toujours eu l’envie de créer ce prix»,* explique Sandra Pralong, *«je voulais perpétuer son travail, son engagement pour les pays les plus pauvres du monde. A l’époque, peu de jeunes faisaient des études d’économies pour soutenir le développement.»*

Et le temps a passé. Sandra n’a jamais pu réellement se consacrer à cette bourse. Directrice de la promotion à Newsweek, collaboratrice du milliardaire américain Georges Soros, conseillère du président roumain Emil Constantinescu dès 1998, elle a eu un parcours à la fois atypique et surchargé. C’est finalement en 2004, alors qu’elle travaille pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bratislava, que l’idée refait surface. *«Au Niger, c’est pour ce même PNUD que Christophe travaillait.»* Sandra Pralong contacte l’Institut des hautes études commerciales de Lausanne (HEC) qui l’aide à créer la bourse et se charge d’impliquer le comité des étudiants. En mars 2006, à l’occasion du traditionnel bal HEC, le premier «Prix Christophe Pralong» est lancé.



Christophe Pralong était parti en mars 1981 au Niger, l’un des pays les plus pauvres du monde. C’est en tentant de porter secours à une accidentée de la route qu’il a été victime d’une embardée mortelle. LDD

«Le Valais, ce sont mes racines»

Sandra Pralong est arrivée en Suisse en 1974 en tant que réfugiée politique. *«J’ai alors perdu mes racines. C’est Christophe qui m’en a donné de nouvelles. En me mariant, j’ai trouvé un époux, une deuxième famille qui m’a adoptée, et un pays que j’aime encore et où je reviens régulièrement.»* Sandra a aujourd’hui retrouvé sa Roumanie natale. Elle y a ouvert Synergy,

une agence de communication.

Son objectif est de créer une fondation pour l’éthique dans les affaires. *«En Roumanie, on a oublié qu’il y a des règles, jusque dans la circulation. Rouler à Bucarest, c’est un enfer. En économie, ce n’est guère mieux. J’essaye de créer là-bas aussi, un prix d’encouragement pour l’éthique.»*



3000 dollars de bourse

Pour la première édition, cinq candidats se sont manifestés. C’est un étudiant français, Philippe Jaccard, qui a remporté la bourse de 3000 dollars. Son projet? Construire un moulin à grain dans un orphelinat du Burkina Faso. *«C’est dans l’esprit de ce que Christophe voulait développer. Il y a le côté entrepreneur et le côté social. C’est aussi, pour moi, un coup de cœur pour l’Afrique franco-*

phone. Ces jeunes me rappellent mes 25 ans, le Niger, Christophe. On avait ce même idéalisme, cette envie de changer le monde.» Sandra Pralong, finance elle-même ce prix. Elle cherche actuellement des fonds supplémentaires. *«C’est certain que 3000 dollars, ce n’est pas grand-chose. J’ai compté le billet d’avion et un mois de vie sur place. Mais j’espère que cela va susciter un intérêt chez les étudiants.»* Sur le principe

même de cette bourse, Sandra, qui a étudié aux Etats-Unis où le système est très répandu, s’est dite surprise de se retrouver assez seule, en tant que soutien privé aux étudiants. *«Ici, ils passent leurs étés à gagner de l’argent pour financer leurs études. Ils n’ont pas vraiment l’occasion de se consacrer à l’aide au développement. J’espère ouvrir une brèche avec ce prix.»*

www.unil.ch/pralong

AFFAIRE LEONARD FAVRE

Jugée avant la fin septembre

Dans un communiqué de presse, le procureur général du canton du Valais Jean-Pierre Gross a renvoyé Léonard Favre devant le Tribunal du deuxième arrondissement pour le district de Sion, dans le cadre de l’affaire dite du Vol à Voile Club Valais. Les inculpations retenues contre Léonard Favre, ancien président du club de vol à Voile Valais sont donc désormais connues. *«Il devra répondre d’abus de confiance, d’escroquerie, d’escroquerie par métier et*

de faux dans les titres, principalement pour avoir détourné à son profit des caisses du club près de 650 000 francs entre l’été 1996 et février 2005» explique Jean-Pierre Gross.

Selon ce dernier, cette affaire d’escroquerie financière, si elle est importante, n’est, par exemple, pas de la dimension de celle liée à la caisse de pension de l’Etat du Valais. *«L’enquête a été bouclée en moins de deux ans. C’est assez rapide pour ce type d’inculpation»,*

note le procureur qui pense que l’affaire devrait être jugée *«peut-être avant l’été, mais certainement avant la fin septembre 2007.»*

Le communiqué de presse diffusé hier par le tribunal précise encore que l’accusé est réputé innocent tant qu’un jugement définitif ne l’a pas déclaré coupable. Le juge du Tribunal de deuxième arrondissement pour le district de Sion doit maintenant décider d’une date de jugement. VF/C



Les inculpations concernant Léonard Favre sont connues. MAMIN

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

Le «Baron Rouge» du parapente

BERNARD-OLIVIER SCHNEIDER

Le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone (TPF), compétent pour juger les violations de la sécurité aérienne, examinera le lundi 23 avril prochain une affaire aussi curieuse qu’inhabituelle. Un moniteur de parapente valaisan, le prévenu J.D., est accusé par le Ministère public de la Confédération (MPC) *«d’avoir intentionnellement empêché, troublé ou mis en danger la circulation publique dans les airs, et d’avoir par là sciement mis en danger la vie ou l’intégrité corporelle de P.C.»*, un autre moniteur valaisan qui effectuait, selon des témoins, un vol en biplace avec une élève!

Au-dessus de Veysonnaz. Cette bataille aérienne se serait déroulée au-dessus de Veysonnaz dans le courant de l’été 2003. Le MPC ajoute que *«J.D. a gêné le vol de P.C. durant près d’un quart d’heure en le frôlant à plusieurs reprises et en le forçant à changer de trajectoire»...* Selon la «NZZ am Sonntag», qui s’est emparée avec délice du dossier dans son édition du 8 avril, la genèse de l’agression est à mettre en relation avec une amitié brisée. D’après les initiés de la planète parapente, les deux moniteurs auraient en effet exploité ensemble une école de vol dans notre canton. Ils auraient eu une grave dispute, pour une raison qui demeure obscure, les deux protagonistes déclarant vouloir se taire jusqu’au procès.

Quoi qu’il en soit, les deux moniteurs se seraient séparés en adoptant une sorte de pacte au terme duquel chacun aurait un espace aérien «réservé», personne ne devant empiéter sur le territoire de l’autre.

Guerrier de l’azur. Hélas, trois fois hélas, toujours selon le journal dominical, un beau jour d’été 2003 près de Veysonnaz, P.C. aurait éteint le calumet de la paix: en osant s’envoler, accompagné d’une élève, de la piste de départ d’élection de son ex-collègue désormais rival. Des témoins rapportent que ce dernier, présent sur les lieux, aurait alors piqué une énorme mouche et entamé une terrifiante poursuite aérienne. Il aurait tourbillonné tel un «Baron Rouge» de la Luftwaffe autour du parapente biplace, constituant ainsi, pour le MPC, une rafale de délits: *«Entrave à la sécurité publique dans les airs, voies de faits, injures, mise en danger de la vie d’autrui et contrainte.»*

Dans le cercle des parapentistes, P.C. ne serait pas quelque innocent inconnu, note encore la «NZZ am Sonntag». Ce moniteur âgé d’une quarantaine d’années, aurait été exclu pour querulence d’un club de vol valaisan et se serait vu refuser une licence suisse d’instructeur à cause de son attitude vis-à-vis d’un élève. Conservera-t-il une licence de vol au terme du procès du 23 avril? Il appartiendra au seul Office fédéral de l’aviation civile de trancher.

BRÈVES

ARDON

Hans-Rudolf Merz débarque le 19 avril

Le conseiller fédéral et grand argentier de la Confédération Hans-Rudolf Merz sera présent en Valais le 19 avril dès 19 h du côté de la salle coopérative d’Ardon, comme une présidée depuis les dernières élections, par une femme radicale Lise Delaloye. Le conseiller fédéral s’exprimera sur le thème «L’Etat, un acteur fort, mais sveltes».

SIERRE

Le PCS reçoit les délégués suisses

Ce samedi, la Parti chrétien-social valaisan accueillera à l’aula de la HEVs sierroise tous les délégués suisses du parti. La séance débutera dès 10 h 45.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

L’UDI lance la campagne

Dans le cadre de Sion Expo, l’Union des Indépendants organise le premier débat public en lien avec les élections fédérales d’octobre le 23 avril prochain. Dès 19 h, deux tables rondes seront organisées et cinq thèmes seront tirés au sort tout comme les candidats, deux par partis. Le 1er mai, l’UDI s’intéressera cette fois-ci au tourisme. Après son assemblée générale organisée à Saint-Pierre-de-Clages à 17 h 30, un débat aura lieu sur le thème de «l’avenir du tourisme valaisan» avec comme interlocuteur l’hôtelier Peter Bodenmann, l’exploitant touristique Jean-Marie Fournier et le directeur de l’association hôtelière valaisanne Patrick Berod.

HES-SO SION

Séances d’information

La HES-SO domaine «Santé et Social» organise le 19 avril deux séances d’information: l’une sur les soins infirmiers à 18 h à Sion (Agasse 5) et l’autre sur le travail social à Gravelone 5.